



INTERNATIONAL JURY INFORMATION

Procédures relatives à une instruction en course (IC 13)

Toutes communications seront faites via la direction de course. La direction de course va envoyer une copie de la demande d'instruction aux autres parties pour qu'elles puissent se préparer. Cette procédure s'applique à toutes les demandes tant qu'au moins une partie est en course, que l'initiateur soit un bateau ou un comité.

1/ Le jury va envoyer aux parties des questions concernant la recevabilité de la demande et décider ensuite si la demande est recevable.

Si la demande est recevable (IC 13.3)

2/ Le demandeur ou demandeuse peut envoyer un message pour raconter son histoire et fournir des informations supplémentaires non décrites ou incluses dans la demande.

L'autre partie peut envoyer un message pour raconter son histoire.

3/ Une partie peut questionner n'importe quelle autre partie par message.

4/ Une partie peut demander à un témoin de fournir des informations et chaque partie et le jury pourra poser des questions au témoin.

5/ Les membres du jury peuvent questionner une partie.

6/ Finalement, chaque partie peut faire une déclaration finale.

Tous les messages seront partagés avec les parties et le jury via la direction de course.

La décision du jury international sera affichée au tableau officiel et communiquée par courriel aux parties et à l'ensemble des concurrents dès que raisonnablement possible, après la clôture de l'instruction.

Procedures regarding a hearing when racing (SI 13)

All communications will be made via the race direction. The race direction will send a copy of the hearing request to the other parties to prepare for the hearing. This applies to all requests while at least a party is racing, whether the initiator is a boat or a committee.

1/ The jury will send questions to all parties concerning the validity of the request and then decide if the request is valid.

If the request is valid (SI 13.3)

2/ The initiator may send a message to tell his or her story and provide additional information not described or included on the request form.

The other party may send a message to tell his story.

3/ A party may question any other party by message.

4/ A party may ask a witness to provide information and each party, and the jury, may ask questions of the witness.

5/ Jury members may question any party

6/ Finally, each party may make a final statement before the jury decision

All messages will be shared with parties and jury members via the race direction.

The decision of the international jury will be displayed on the official noticeboard and communicated by email to all parties and to all competitors as soon as reasonably possible after the hearing is closed.